

Compte-rendu de la réunion du bureau du comité directeur Jeudi 15 octobre 2015

Présents : Agnès GAUTHERIN, José VIÉ, Bernard DANJON, Marie-Claude MOREAU, Céline PARIGOT, Daniel VALLEE, Michel VIGNOLES et Charly GONZALEZ, délégué départemental.

Excusés : Françoise TISSERAND et Sylvain LEMEE

Information sur la réunion des activités cyclistes

La réunion qui a eu lieu le jeudi 8 octobre 2015 à Sauvigny-le-Bois avait pour but de préparer la réunion annuelle commune aux 3 activités cyclistes, programmée le 7 novembre 2015 de 13 h 15 à 17 h au « 89, salle des conférences » à Auxerre.

Cette réunion annuelle se déroulera ainsi qu'il suit :

- A l'ouverture, Agnès GAUTHERIN évoquera la volonté du comité directeur de rassembler désormais les 3 commissions pour une réunion annuelle commune, afin que puissent être proposés des projets de mutualisation ainsi que des solutions pour redynamiser les activités cyclistes.
 - Chaque CTD aura 20 minutes pour présenter son rapport moral, son rapport d'activité et ses projets
 - 1 heure sera ensuite consacrée pour les vœux, les règlements et les propositions tarifaires
 - 15 mn pour finaliser le calendrier
 - 15 mn sur les candidatures et enfin 15 mn pour les récompenses.
- La médaille d'or nationale sera remise à Jean-Claude DURAND lors de la réunion annuelle.

Lors de la réunion de préparation, chaque activité a présenté sa façon de fonctionner et le déroulement habituel de sa réunion annuelle, afin que chacun puisse se l'approprier dans le but, si possible, de l'uniformiser.

Il a été demandé que le calendrier soit mis sur le site avec une vue globale des manifestations organisées, en plus de l'agenda. La distribution de calendriers en format papier est maintenue mais devrait tendre vers une diminution au fil des ans. Il faut solliciter plus les licenciés pour qu'ils téléchargent le calendrier sur le site. Lorsque l'on arrêtera le calendrier papier « activités cyclistes », il faudra le prévoir à l'avance, notamment en ce qui concerne les annonceurs qui, pour certains, sont à la fois vélo et foot !

La volonté est de privilégier la plaquette départementale actuellement en cours d'élaboration par la commission communication et Emilie FAYE de la ligue de l'Enseignement, et voir, pourquoi pas, à y inclure des annonceurs.

Il a également été acté que les candidatures spontanées exprimées le jour de la réunion, pour intégrer les CTD, seraient acceptées, mais, dans ce cas, la personne devra reposer sa candidature l'année suivante. D'autre part, seuls les vœux remontés et étudiés en commissions pourront être présentés.

Les 3 CTD ont exprimé leurs inquiétudes quant à la baisse des effectifs. La CTD cyclospor a fait part d'un vœu concernant l'éventuelle montée de certains coureurs de « 3 » en « 2 », notamment pour équilibrer les pelotons. La CTD a, pour ce vœu, le soutien du bureau.

Le bureau, à l'unanimité, se félicite qu'une telle démarche ait pu aboutir et remercie les 3 CTD pour leur travail en ce sens. Il rappelle que la volonté du bureau et du comité directeur est bien de trouver des solutions pour redynamiser l'activité, et que toutes les propositions méritent d'être étudiées.

Remarque : le vœu présenté par le comité directeur à l'Assemblée Générale du 14 mars 2014, à savoir accepter la candidature, à la CTD cyclospor, des licenciés non commissaires, devra être appliqué.

Le bureau souhaite que se constitue, dans l'avenir, une commission « activités cyclistes », chargée de réfléchir et de travailler à la réalisation de projets communs et d'actions de développement.

Information sur l'obligation d'une mutuelle employeur

Au 1^{er} janvier 2016, une couverture sociale complémentaire santé devra être proposée par l'employeur à tous les salariés.

Afin de bénéficier des avantages fiscaux et sociaux, la mutuelle devra être mise en place :

- par un acte juridique
- pour l'ensemble du personnel
- avec un contrat souscrit dit « responsable » qui régleme les prestations

Le contrat devra remplir les conditions suivantes :

- la participation de l'employeur doit être au moins égale à 50 % de la cotisation
- le contrat doit respecter un socle de garanties minimales appelé panier de soins minimal
- la couverture est prévue pour l'ensemble des salariés et leurs ayants droit
- le contrat est obligatoire pour les salariés, sauf dans certains cas

Les salariés qui peuvent refuser d'adhérer à ce dispositif sont :

- salariés en CDD d'une durée au moins égale à 12 mois à condition de justifier d'une couverture individuelle
- salariés en CDD d'une durée inférieure à 12 mois
- salariés à temps partiel dont la cotisation est au moins égale à 10 % de leur rémunération brute
- salariés bénéficiaires de l'ACS ou de la CMU
- salariés couverts au moment de l'embauche par une assurance individuelle et ce jusqu'à l'échéance du contrat
- salariés qui bénéficient en tant qu'ayants droit d'une couverture collective

Questions diverses

➤ Situation budgétaire : à ce jour, le montant des charges s'élève à 148 745 € et celui des produits à 125 569 €. Le déficit calculé lors de la préparation du budget prévisionnel, à savoir 35 767 €, devrait être moins important que prévu.

➤ La ligue de l'Enseignement de Bourgogne embauchera une secrétaire qui sera probablement chargée des licences.

➤ Les membres du bureau ont donné leur aval pour que soit soumise au vote des membres du comité directeur, lors de la prochaine réunion, la proposition suivante :

- rembourser à Charly les frais occasionnés lors de ses déplacements durant le national Auto à Nitry en août 2015 et lui octroyer des jours de congés supplémentaires aux vacances de la Toussaint.

Date de la prochaine réunion du bureau
Jeudi 17 décembre 2015 à 18 h

La secrétaire
du comité directeur
Marie-Claude MOREAU

La présidente
du comité directeur
Agnès GAUTHERIN